



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 12 mai 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre des Affaires étrangères et européennes** concernant **la suspension du remboursement de dettes par les pays en développement.**

Dans le contexte de la crise actuelle liée au COVID-19, de nombreux pays en développement rencontrent des difficultés financières sérieuses et se retrouvent face à une situation d'endettement insoutenable, ce qui réduit leur capacité à répondre efficacement à la crise sanitaire et économique. Afin de remédier à ce problème, les pays du G20, en tant que créanciers majeurs envers ces pays, se sont mis d'accord le 15 avril d'annuler les obligations de remboursement pour 76 pays jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, ils ont aussi appelé les créanciers privés à suivre leur exemple.

Cependant, selon des reports dans la presse internationale, bien que le pays ait adhéré à l'engagement du G20, la Chine n'a pas annulé ces obligations et continue à demander des remboursements aux pays débiteurs à des taux d'intérêt allant jusqu'à 6% pour les prêts accordés dans le cadre de son initiative intitulée « Nouvelle route de la soie » (BRI : Belt and Road Initiative), sachant que les taux d'intérêt appliqués aux prêts qu'octroie p.ex. la Banque Mondiale aux pays en développement se trouvent aux alentours d'1%.

La Chine fait aujourd'hui partie des plus grands créanciers au niveau mondial. Dans le cadre de la BRI, la Chine accorde des crédits à des pays en développement afin de financer le développement des infrastructures dans ces pays. Selon des estimations, la Chine aurait prêté au total plus de 120 milliards de dollars à 67 pays dans le cadre de la BRI.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes :

- 1. Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis qu'en ces temps de crise, les créanciers internationaux publics et privés devraient adapter voire annuler les obligations de remboursement de dette pour les pays en développement qui se trouvent dans des situations financières difficiles et insoutenables, afin que ces derniers puissent prendre les mesures nécessaires pour faire face à la crise actuelle ?**
- 2. Monsieur le Ministre possède-t-il plus d'informations sur le cas précis de la Chine développé ci-dessus ? Condamne-t-il le fait que la Chine ne respecte pas l'engagement pris par les pays du G20 en continuant de demander des remboursements pour les prêts accordés dans le cadre de la BRI et ceci à des taux d'intérêt exorbitants ?**

3. Comment Monsieur le Ministre envisage-t-il thématiser cette problématique et notamment le cas de la Chine au niveau international ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Stéphanie Empain
Députée